

## La montagne, destination de vacances plébiscitée par les Français

Alors que la saison d'hiver 2021-2022 s'achève sur un bilan positif pour la plupart des destinations, l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM), en partenariat avec G2A Consulting et CoManaging, a mesuré les conséquences de la crise Covid sur le comportement des consommateurs.

Après un hiver 2019-2020 amputé de sa fin de saison et une saison 2020-2021 complexe marquée par la fermeture des remontées mécaniques, la montagne reste, semble-t-il, une destination privilégiée pour un quart des Français, lesquels affichent un fort désir d'évasion et recherchent une expérience unique et dépayssante. Le critère environnemental commence également à s'imposer comme un facteur de choix de la destination touristique.

Le ski alpin reste de loin l'activité la plus pratiquée pendant les séjours à la montagne (83%). Les autres activités (ski de randonnée, ski nordique, raquettes et balades à pied) largement plébiscitées pendant la saison 2020-2021 pour compenser l'arrêt des remontées mécaniques, retrouvent quasiment leur niveau de pratique d'avant crise (en légère augmentation).

Néanmoins, plus d'un client sur cinq envisage de pratiquer plus d'activités hors-ski ou après-ski qu'auparavant : les raquettes à neige et le ski de randonnée en font partie. Et de nouvelles tendances – hors activités sportives – s'installent durablement : 25% des sondés envisagent pour la saison prochaine de prendre plus de temps pour découvrir la gastronomie locale et 28% souhaitent profiter davantage des activités bien-être/spa.

Ces chiffres, valables pour les stations de montagne, sont aussi rassurants pour les stations de moyenne montagne comme celle du Lioran. Une perspective encourageante pour les saisons à venir.

## d'une semaine à l'autre en Région

### Le Cantal prend en charge des ressortissants ukrainiens

Suite à la déclaration de guerre de la Russie à l'Ukraine le 24 février, de nombreux Ukrainiens ont fui leur pays. La France prend toute sa part dans l'accueil des ressortissants ukrainiens, avec une organisation nationale, notamment par la mise en place d'une cellule interministérielle de crise, ainsi que des dispositifs locaux.

Dans le Cantal, sous l'autorité de Serge Castel, préfet du Cantal, les services de l'État se sont mobilisés pour préparer l'accueil des ressortissants ukrainiens et répondre à leurs besoins de prise en charge, en lien avec les élus et les partenaires associatifs. Dans ce cadre, afin d'accueillir les ressortissants ukrainiens orientés dans le Cantal par la plateforme régionale d'accueil, un centre d'accueil adapté a été mis en place à la halle de Lescudillers à Aurillac. Sous le pilotage des services de l'État, et avec l'appui logistique de la commune d'Aurillac, l'association Forum Réfugié Così a été missionnée par le préfet du Cantal pour coordonner l'accueil dans ce centre. Le centre hospitalier d'Aurillac, les associations locales et l'association départementale de la protection civile participent à cet accueil.

Mardi 19 avril, 22 ressortissants ukrainiens (15 adultes et 7 enfants) ont ainsi été accueillis dans ce centre, où durant trois jours, ils ont été accompagnés pour obtenir une autorisation provisoire de séjour, une solution d'hébergement durable, ainsi qu'une prise en charge médicale. Au total, 128 ressortissants ukrainiens sont actuellement accueillis dans le Cantal, dont 106 à l'initiative de collectivités ou de particuliers, et 22 orientés par la plateforme régionale d'accueil.

Les personnes morales (collectivité, association ou entreprise) souhaitant mettre à disposition des hébergements pour accueillir les ressortissants ukrainiens sont invitées à enregistrer leur proposition sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>. Quant aux particuliers volontaires pour héberger des déplacés ukrainiens ou apporter de l'aide, ils sont invités à se signaler auprès de la plateforme <https://parrainage.refugies.info/>. Ils seront contactés en cas de besoin identifié par les services de l'État et les associations locales.

## Vie parlementaire

### Bernard Delcros plaide pour un nouveau dispositif des ZRR

Lundi 11 avril, le sénateur du Cantal Bernard Delcros a remis au Premier ministre et au ministre de la Cohésion des territoires, un nouveau rapport sur les zones de revitalisation rurale (ZRR) qui fait suite à la mission confiée par Jean Castex en janvier dernier.

Par lettre du 19 janvier, Jean Castex, Premier ministre, avait confié à Bernard Delcros, sénateur du Cantal, Frédérique Espagnac, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques, Anne Blanc, députée de l'Aveyron, et Jean-Noël Barrot, député des Yvelines, une mission relative à la réforme des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) en leur demandant de « proposer des pistes opérationnelles de réforme susceptibles d'aboutir à un système efficace et consensuel ». Elle faisait suite au travail mené depuis plus de deux ans pour sauver ce dispositif, outil majeur de la politique de cohésion des territoires, un temps menacé de disparition, et l'adapter aux besoins de la ruralité d'aujourd'hui.

Durant plusieurs semaines, les parlementaires ont écouté les remontées du terrain, enchaîné les auditions, débattu avec une centaine d'élus ruraux de plusieurs départements, de professionnels de santé, d'acteurs économiques et sociaux qui vivent la ruralité au quotidien.



Bernard Delcros, entouré de Jean-Noël Barrot, Anne Blanc, et Frédérique Espagnac, face à Jean Castex, Premier ministre, et Joël Giraud, ministre de la cohésion des territoires, à l'hôtel Matignon lors de la remise du rapport.

A partir de leurs observations, les parlementaires ont formulé quatorze recommandations concrètes et opérationnelles qui font l'objet d'un très large consensus des acteurs auditionnés et qui serviront de base pour engager les simulations et vérifier la justesse des curseurs à définir.

Les quatre parlementaires missionnés par Jean Castex se sont donc efforcés de rendre le futur dispositif des ZRR « clair, puissant et durable ». Pour cela, de nouveaux critères, comme la densité de population et le revenu médian par habitant, devront être pris en compte. Ils proposent également que toutes les communes des départements de moins de 200.000 habitants soient placées en ZRR ce qui permettrait par exemple de réin-

tégrer les 14 communes de la CABA (Aurillac) dans le dispositif.

Les quatre piliers du nouveau dispositif s'appuieraient sur le soutien aux entreprises, aux aides à domicile (par l'exonération des charges patronales, la détaxation des carburants, la mise à disposition de véhicules électriques) et aux communes (bonification de 10% de la DETR), et sur des mesures dérogatoires en matière d'urbanisme. Les rapporteurs proposent également de définir deux niveaux de ZRR en introduisant un niveau supplémentaire, les ZRR+ pour les territoires les plus fragiles, qui bénéficieraient de soutiens supplémentaires.

Accueillies favorablement par le Premier ministre et le ministre de la Cohésion

des territoires, l'ensemble des mesures proposées ont, selon Bernard Delcros, de grandes chances d'aboutir dans la réforme qui pourrait être débattue au parlement, à l'automne prochain ou en début d'année 2023, à l'occasion d'une prochaine loi de finances.

(\*) Les ZRR regroupent à l'échelle nationale des communes rurales reconnues comme fragiles sur le plan socio-économique. Pour renforcer leur attractivité, les acteurs économiques, commerçants, artisans ou professionnels de santé qui décident d'y installer leur activité bénéficient d'exonérations fiscales et sociales. De plus, une vingtaine de dispositifs notamment de soutien aux communes sont également adossés au classement ZRR.

## Producteurs de lentilles blondes L'AOP devient indispensable pour se protéger

Depuis 3 ans, l'Association Interprofessionnelle Lentille Blonde de Saint-Flour (AILB) travaille en vue de la reconnaissance par l'INAO de la spécificité de sa production et l'obtention du label AOP. Des réunions ont lieu par visioconférence tandis que la commission d'enquête fait régulièrement des visites sur le terrain. En vue de la prochaine et afin de préciser le cahier des charges, une intervention a ainsi réuni dernièrement le président de l'association, le gérant de la SARL, le chargé de commercialisation ainsi que des techniciens de l'INAO.

Le dossier en vue de la protection de l'appellation « Lentille Blonde de Saint-Flour » pour la production locale de



la petite légumineuse suit son cours. « Si tout va bien, l'AOP nous sera accordée dans environ deux ans », explique Serge Ramadier, chargé de la commercialisation. « Malgré la récolte moyenne de l'an dernier, de nouveaux producteurs nous ont rejoints

et cette année la surface de production atteindra les 70 ha », se réjouit Henri Cairon, président de l'AILB, qui se montre confiant dans le produit. Il conseille d'ailleurs à d'autres agriculteurs de se joindre aux producteurs de lentilles blondes car « avec

la transition de la PAC, la production de protéagineux pour l'alimentation humaine bénéficie de nouvelles aides européennes ».

Alain Costes, président de l'ADAPEI du Cantal et gérant de la SARL « La Lentille Blonde », est « sur la même philosophie » : « je suis confiant dans la démarche car nous avons des retours favorables sur les éléments déjà apportés à l'INAO ». L'association doit toutefois encore travailler sur les itinéraires techniques (semis, fumure) avant de clore le cahier des charges qui devra être respecté par les adhérents et assurera une traçabilité irréprochable et donc une protection aux producteurs qui seront les seuls à pouvoir utiliser l'appellation.